

Insee Conjoncture

Hauts-de-France



N° 18

Juin 2019

Bilan économique 2018

Une année globalement positive
malgré quelques déceptions

Les partenaires de l'Insee pour ce bilan économique 2018 Hauts-de-France sont :

la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

la Direction régionale de l'agroalimentaire, de l'agriculture et de la forêt

Insee Conjoncture Hauts-de-France n° 18 - juin 2019



Avertissements

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à mai 2019. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui qui donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard

Coordination : Delphine LÉGLISE
Contribution : François CHEVALIER
Directeur de publication : Jean-Christophe FANOUILLET
Rédaction
 Directe : Joël BOUSQUIÉ
 Draaf : Sandra DELABY
 Dreal : Franck LEQUESNE, François PINCHEMEL
 Insee : Anya BOUAMAMA, Géraldine CARON, David FERRERE,
 Kévin FUSILLIER, Delphine LÉGLISE, Julien MARACHE
Secrétaires de rédaction : Élise BECUWE, Clotilde DEMANNE
Composition / maquettage : Yamina Barbaix, Olivier MAJCHERCZAK
© Insee 2019

Sommaire

Synthèse régionale	04
Une année globalement positive malgré quelques déceptions	
Cadrage national	06
L'économie française en ralentissement	
Emploi	08
Le national poursuit sa progression, les Hauts-de-France marquent le pas	
Chômage	10
Le taux de chômage et la demande d'emploi diminuent malgré un contexte de baisse des aides à l'emploi	
Démographie des entreprises	12
Les créations d'entreprises en 2018 : un dynamisme, porté par le régime des micro-entrepreneurs	
Agriculture	14
Des filières pénalisées par la météo mais certaines productions bien valorisées	
Construction	16
Quelques signes de ralentissement, mais une tendance encore favorable	
Tourisme	18
Fréquentation record en 2018	
Transports	22
Les indicateurs sont au vert	
Définitions	24

Synthèse régionale

Une année globalement positive malgré quelques déceptions

En 2018, la croissance économique en France se poursuit à un rythme modéré (+ 1,7 %). Les Hauts-de-France s'inscrivent dans la tendance nationale même si certains indicateurs économiques, à commencer par l'emploi salarié, marquent légèrement le pas. Ainsi, le taux de chômage atteint son plus bas niveau depuis 10 ans et les créations d'entreprises restent dynamiques, portées par le régime de la micro-entreprise.

Auteur : Delphine Léglièse, Insee Hauts-de-France

Légère baisse de l'emploi, nouveau recul du chômage

Fin 2018, le niveau d'emploi tous secteurs confondus reste au-dessus de la barre des 2 millions de salariés dans les Hauts-de-France. Avec 2 400 emplois perdus dans l'année (- 0,1 %), il est cependant en légère baisse. Les gains d'emplois dans le tertiaire marchand hors intérim (+ 0,9 %) et la construction (+ 1,5 %) n'ont pas permis de compenser le recul de l'emploi dans l'industrie et le tertiaire non marchand. Sur un an, les effectifs industriels ont ainsi diminué de 0,8 % dans la région tandis qu'ils progressaient légèrement au niveau national (+ 0,3 %) ; ceux du secteur public ont baissé respectivement de 0,8 % et 0,2 %. De façon transversale, l'intérim est en net repli (- 7,4 %). Au niveau national en revanche, le niveau d'emploi augmente de 0,6 %, principalement en Île-de-France et en Corse.

Sur le front du chômage, l'embellie se poursuit, le taux de chômage atteignant son plus bas niveau depuis dix ans avec 11,0 % en moyenne régionale au 4^e trimestre 2018. Toutefois, la baisse enregistrée en 2018 (- 0,1 point) reste modeste en comparaison de 2017 (- 1,1 point). Fin 2018, moins de 600 000 personnes sont désormais inscrites à Pôle emploi, soit une baisse de 0,7 % cette année après une forte hausse en 2017. Néanmoins, les femmes, les demandeurs de plus de 50 ans et les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an sont plus nombreux en 2018 qu'en 2017 à rechercher un emploi via Pôle emploi. Ces évolutions du marché du travail s'inscrivent dans un contexte de baisse des emplois aidés. Le nombre d'entrées dans les dispositifs d'aides à l'emploi recule plus fortement en 2018 dans la région qu'en France métropolitaine (- 15,1 % contre - 9,6 %).

En 2018, les créations d'entreprises augmentent de 14,3 % portées par l'accélération des immatriculations sous le régime de la micro-entreprise (+ 25,9 %). Des évolutions législatives favorables à ce régime fiscal, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018, ont dynamisé ce type de créations dans toutes les régions. Les créations d'entreprises individuelles augmentent aussi sensiblement (+ 17,8 %). Tous les secteurs d'activité ont enregistré une hausse des immatriculations à commencer par celui du commerce (+ 18,3 %). À contrario, après avoir nettement reculé en 2017, les défaillances d'entreprises repartent à la hausse en 2018 avec + 3 %.

Des hausses d'emploi dans les secteurs de la construction et des services marchands

En 2018, les secteurs de la construction et du tertiaire marchand (hors intérim) ont créé globalement 9 000 emplois dans la région. Les signes de reprise observés en 2017 dans le secteur de la construction se sont donc concrétisés avec un gain de 1 500 emplois salariés en 2018, soit + 1,5 % en un an.

Cependant, quelques signes de ralentissement apparaissent. Si le niveau d'activité reste élevé, le marché de la promotion immobilière est orienté à la baisse, tant au niveau de l'offre que de la demande. Les prix de vente de logements neufs reculent légèrement et le nombre de mises en chantier se contracte. Contrairement à l'évolution nationale, les autorisations de construire se maintiennent dans la région. De même, dans le secteur non résidentiel, les surfaces de plancher autorisées progressent grâce au dynamisme du secteur des entrepôts.

Dans les services marchands (hors intérim), la bonne tenue de l'emploi concerne avant tout les activités de l'information et de la communication, les services aux entreprises et l'hébergement et la restauration. Cette dernière activité a pu bénéficier d'une excellente année du tourisme régional tant pour les campings, qui établissent un nouveau record de fréquentation, que pour les hôtels. La fréquentation croît ainsi globalement de 2,3 % par rapport à l'année précédente. Les résidents étrangers, principalement britanniques et australiens, sont ainsi venus nombreux commémorer le centenaire de la Première Guerre mondiale.

Une bonne année pour les transports, en demi-teinte pour l'agriculture

En 2018, l'emploi dans les transports progresse de 1,6 %. Les indicateurs restent bien orientés, tous les types de transport enregistrant une croissance des flux. Le marché des véhicules neufs progresse pour la cinquième année consécutive (+ 3 %), essentiellement grâce aux ventes de véhicules à essence. Les trafics de passagers par l'aérien ou l'Eurostar continuent de croître. La reprise du trafic routier de marchandises se confirme, les flux s'intensifiant tant en entrée qu'en sortie de la région. Enfin, le transport par voie d'eau porté par une intensification du trafic de conteneurs et de marchandises agricoles progresse.

Dans l'agriculture, l'emploi augmente très légèrement avec + 0,1 %. Après une année 2017 record, le bilan 2018 est mitigé. Les conditions météorologiques, notamment la période de sécheresse estivale, entraînent des baisses de production, particulièrement pour les cultures phares des Hauts-de-France : betteraves, pommes de terre et céréales. Dans la plupart des cas, la hausse des cours a cependant permis de compenser les moindres rendements. Si la collecte de lait est en hausse, les soucis liés au fourrage ont conduit certains éleveurs à réduire leur troupeau de vaches laitières. ■

Encadré

Au sein des Hauts-de-France, en 2018, le niveau d'emploi continue de progresser dans le Nord avec + 0,3 %. Il reste stable dans le Pas-de-Calais (- 0,2 %) et l'Oise (- 0,1 %) mais diminue dans la Somme (- 0,9 %) et l'Aisne (- 1,4 %).

Hormis dans la Somme où il reste stable, le taux de chômage diminue dans les autres départements de la région : Nord (- 0,1 point), Pas-de-Calais (- 0,2 point), Aisne et Oise (- 0,3 point).

Contexte national

L'économie française en ralentissement

Auteur : Bruno Patier, Division Synthèse conjoncturelle, Insee

L'activité américaine est portée par les mesures fiscales, celle de la zone euro ralentit

En 2018, l'activité aux États-Unis connaît un regain de croissance (+ 2,9 % après + 2,2 %) portée par un fort rebond des dépenses gouvernementales et par les mesures fiscales en faveur du revenu des ménages et de l'investissement des entreprises. En revanche, après un pic d'activité en 2017 (+ 2,5 %) inédit depuis 2007, la croissance en zone euro ralentit (+ 1,8 %) malgré une politique monétaire de la Banque centrale européenne toujours très accommodante. Cette baisse de régime affecte différemment la croissance des principaux pays : l'activité en Italie et en Allemagne se replie durant le second semestre 2018, l'activité française ralentit nettement tandis que l'Espagne conserve un rythme de croissance dynamique. La croissance britannique s'essouffle aussi un peu, sa demande intérieure ralentissant dans un contexte d'attentisme lié au Brexit.

L'économie française ralentit en 2018 après une année 2017 dynamique

Après avoir crû vivement en 2017 (2,3 %), le PIB français ralentit en 2018 (+ 1,7 %) (*figure 1*). Le commerce extérieur contribue positivement à la croissance (+ 0,7 point), plus forte contribution depuis 2012. En effet les importations ralentissent davantage (+ 1,2 % après + 3,9 %) que les exportations (+ 3,6 % après + 4,7 %). Les entreprises déstockent en 2018 (contribuant pour - 0,3 point à la croissance annuelle, après + 0,2 en 2017), et la demande intérieure hors stock est freinée par la consommation des ménages (contribution de + 0,5 point à la croissance du PIB après + 0,7 point) et la demande publique (+ 0,3 point après + 0,4 point).

L'investissement des entreprises décélère mais reste robuste

L'investissement des ménages ralentit nettement en 2018 (+ 1,5 % après + 5,6 % en 2017), notamment en raison du repli des mises en chantier et de la stabilisation des transactions de logements anciens. Par ailleurs, l'investissement des entreprises ralentit tout en restant robuste (+ 2,8 % après + 4,7 % en 2017) dans un contexte de taux d'utilisation des capacités productives dans l'industrie manufacturière à son plus haut niveau depuis 10 ans (85,1 %).

Le rythme des créations d'emploi conduit à une baisse un peu moins rapide du chômage

L'emploi total progresse en glissement en fin d'année 2018 de + 164 000 après + 343 000 fin 2017 (dont + 150 000 sur le champ salarié marchand non agricole après + 323 000 en 2017). Ainsi, en moyenne annuelle, le taux de chômage poursuit un peu plus lentement son repli pour atteindre 9,1 % de la population active française, après 9,4 % et 10,0 % en 2016.

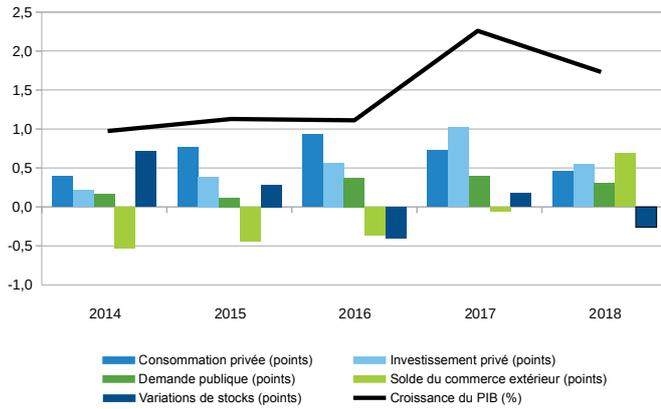
Le pouvoir d'achat ralentit légèrement du fait de l'inflation

En moyenne annuelle, les prix à la consommation accélèrent en 2018 pour la troisième année consécutive (+ 1,8 %, après + 1,0 % en 2017), conduisant à un léger ralentissement du pouvoir d'achat des ménages : + 1,2 % après + 1,4 % en 2017 (*figure 2*). Le ralentissement de la masse salariale provenant de celui de l'emploi joue également dans le même sens. En revanche, le ralentissement du pouvoir d'achat est atténué par l'accélération des

revenus du patrimoine, des prestations sociales en espèces et le ralentissement des prélèvements fiscaux. En outre, la chronique infra-annuelle de l'évolution du pouvoir d'achat est marquée en 2018 par plusieurs mesures nouvelles (bascule CSG-cotisations sociales, réduction de taxe d'habitation, fiscalité indirecte sur le tabac et l'énergie notamment). ■

1 Les ralentissements de la consommation et de l'investissement freinent la croissance du PIB

Variation annuelle du PIB en %, contributions en points

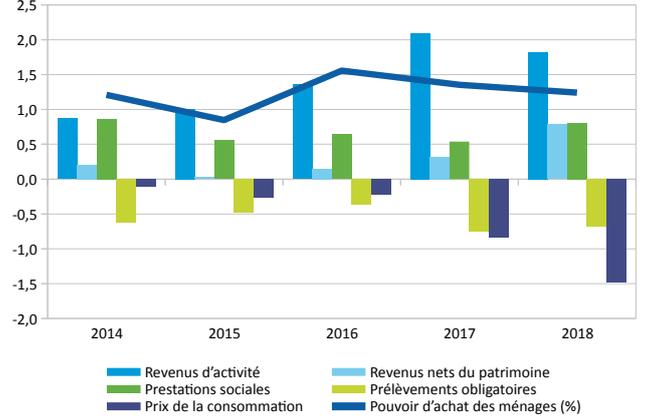


Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2 Le regain d'inflation en 2018 conduit à de moindres gains de pouvoir d'achat

Variation annuelle du pouvoir d'achat des ménages en %, contributions en points



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Emploi

Le national poursuit sa progression, les Hauts-de-France marquent le pas

Pour la première fois depuis 2015, les Hauts-de-France perdent des emplois (- 0,1 %) alors que la progression se poursuit au niveau national (+ 0,1 %). Dans la région, les gains du secteur privé ne compensent pas les pertes du secteur public. Les effectifs dans l'industrie continuent de reculer alors qu'ils augmentent au niveau national (- 0,8 % contre + 0,3 %). L'intérim recule plus nettement dans la région qu'en France (- 7,4 % contre - 3,3 %). Toutefois, la construction et les services marchands poursuivent leur progression (respectivement + 1,5 % et + 0,9 %).

Auteur : Kévin Fusillier, Insee Hauts-de-France

Fin 2018, le niveau d'emploi total dans les Hauts-de-France atteint un peu plus de 2 millions de salariés, soit une perte nette de 2 400 emplois (- 0,1 %) (figure 1). Cette légère, mais néanmoins régulière, baisse sur l'année a atteint son point d'orgue au dernier trimestre avec - 950 salariés. Cela constitue une rupture de tendance car l'emploi régional progressait depuis 2015. En revanche, l'augmentation se poursuit au niveau national (+ 0,6 %).

Ce repli trouve en partie son origine dans l'évolution de l'emploi dans le secteur public. Celui-ci régresse en effet de - 0,8 % cette année dans la région contre - 0,2 % en France. Ce secteur a ainsi perdu 4 200 emplois, absorbant largement les gains modestes enregistrés par le secteur privé : 1 800 emplois soit + 0,1 % contre + 0,8 % en France.

En 2018, la région se situe parmi les régions les moins dynamiques au même niveau que Grand Est (- 0,1 %). Elle fait toutefois nettement mieux que Centre-Val-de-Loire (- 0,4 %) et Bourgogne-Franche-Comté (- 0,7 %). À l'opposé, la hausse de l'emploi est particulièrement marquée pour la Corse (+ 1,6 %) et l'Île-de-France (+ 1,1 %) (figure 2).

Au sein de la région, l'emploi diminue dans quatre départements sur cinq. La baisse est particulièrement marquée dans l'Aisne (- 1,4 %) et la Somme (- 0,9 %), avec une accentuation au cours du second semestre. Le recul est plus modéré dans le Pas-de-Calais (- 0,2 %) et l'Oise (- 0,1 %). Dans le Nord, l'augmentation de l'emploi a démarré à partir du deuxième trimestre 2018, s'accroissant en fin d'année pour atteindre un rythme moyen annuel de + 0,3 %, soit une hausse globale de 2 500 emplois (figure 3).

La construction confirme son embellie, les services marchands se maintiennent

L'emploi dans la construction n'a cessé de progresser en 2018 avec au final 1 500 emplois créés, soit + 1,5 % après + 0,4 % en 2017, suivant ainsi la tendance nationale (+ 1,9 %). Dans le Nord et l'Oise, les hausses sont les plus fortes (+ 1,9 %), alors que l'évolution est plus modérée dans l'Aisne (+ 1,5 %) et le Pas-de-Calais (+ 1,0 %) tandis que ce secteur stagne dans la Somme.

L'emploi dans les services marchands (hors intérim) continue également de progresser cette année mais à un rythme moindre. Ainsi, en Hauts-de-France, la création nette est de 7 500 emplois, soit + 0,9 % après + 1,1 % en 2017. La région suit ainsi la tendance nationale (+ 1,2 % en 2018 après + 1,5 % en 2017). La hausse de l'emploi est marquée pour les activités de l'information et de la communication (+ 4,0 %), les services aux entreprises (+ 2,5 %), l'hébergement et la restauration (+ 2,3 %) et ce, à des niveaux proches de l'année dernière. Il régresse dans les activités immobilières (- 2,0 %), financières et d'assurance (- 1,0 %) (figure 4).

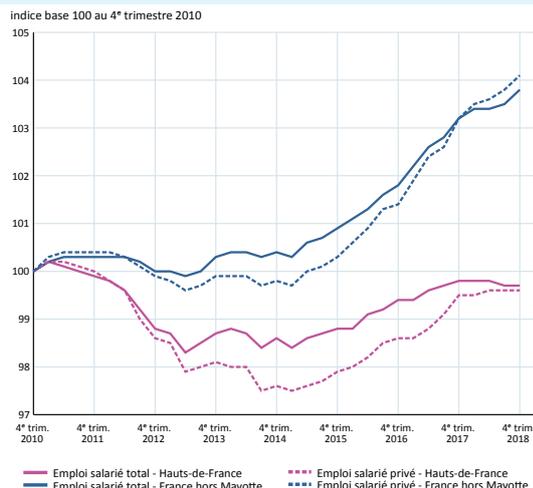
Dans le Nord, la hausse est la plus forte (+ 1,4 %), notamment grâce aux activités d'information et de télécommunication créatrices de 1 300 emplois nets. L'évolution est plus modérée dans l'Oise (+ 0,7 %) et le Pas-de-Calais (+ 0,5 %) où la croissance est portée par les activités de transport et d'entreposage (+ 940 emplois cette année) ainsi que dans la Somme (+ 0,4 %). Enfin, les services marchands régressent dans l'Aisne (- 0,1 %).

L'intérim en net recul, l'industrie poursuit son repli

Sur un an, l'emploi intérimaire diminue de 7,4 % dans la région, soit - 5 800 emplois, contre - 3,3 % au niveau national. Ce mouvement constitue une rupture de tendance car l'emploi progressait dans ce secteur depuis 2015 (tant au niveau régional que national). Si l'intérim augmente dans la construction (+ 400 emplois), il diminue légèrement dans les services marchands (- 2 200) et chute dans l'industrie (- 4 000). Tous les départements sont concernés par la baisse globale de l'intérim. Elle touche particulièrement la Somme (- 15,1 %) et l'Aisne (- 13,6 %), plus modérément le Nord (- 7,0 %), l'Oise (- 5,2 %) et le Pas-de-Calais (- 3,9 %).

Sur un an, plus de 2 000 emplois industriels ont été perdus dans la région (- 0,8 %) tandis que durant la même période, les effectifs nationaux ont progressé légèrement (+ 0,3 %). Ils diminuent dans tous les départements plus particulièrement dans l'Aisne (- 2,5 %) et le Nord (- 1,0 %). Toutefois, les baisses constatées dans les autres départements sont d'une plus faible ampleur qu'en 2017. L'activité de fabrication de matériels de transport est davantage concernée par ce repli dans les Hauts-de-France (- 1,3 %) alors qu'elle résiste au niveau national (+ 0,1 %). ■

1 Évolution de l'emploi salarié

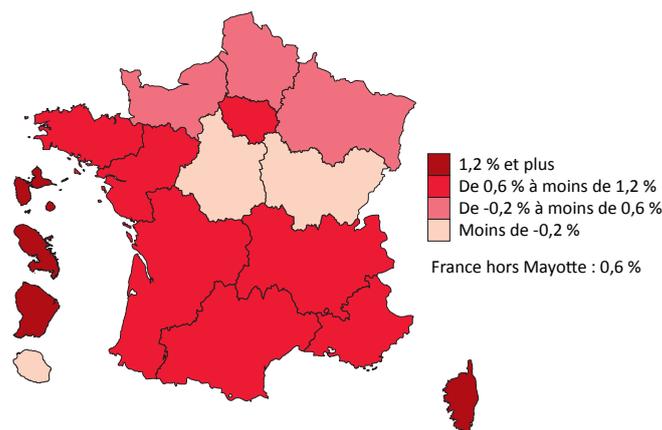


Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

2 Évolution régionale de l'emploi salarié total



Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

3 Emploi salarié total par départements et par grands secteurs d'activité en Hauts-de-France

	4 ^e trimestre 2018 (en milliers)	Glissement annuel (en %)						
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	Total
Aisne	152,1	ns	-2,5	1,5	-1,4	-13,6	-1,3	-1,4
Nord	969,9	ns	-1,0	1,9	0,7	-7,0	0,0	0,3
Oise	252,1	ns	-0,1	1,9	0,1	-5,2	-0,6	-0,1
Pas-de-Calais	451,0	ns	-0,4	1,0	0,1	-3,9	-0,6	-0,2
Somme	195,6	ns	-0,3	0,0	-1,2	-15,1	-1,1	-0,9
Hauts-de-France	2 020,7	0,1	-0,8	1,5	0,2	-7,4	-0,5	-0,1

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires. Pour l'agriculture, les données de la MSA ne sont plus disponibles depuis le 3^e trimestre 2017 ; l'Insee réalise une estimation sur les trimestres suivants, en prolongeant les tendances récentes.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

4 Emploi salarié total par secteurs d'activité en Hauts-de-France

Secteur d'activité - NAF rév. 2, 2008	2018 T4 (en milliers)	Glissement annuel (en %)		Glissement annuel moyen 2017/2012 ¹ (en %)	
	Hauts-de-France	Hauts-de-France	France hors Mayotte	Hauts-de-France	France hors Mayotte
Agriculture	20,6	0,1	1,9	-0,4	1,0
Industrie	288,6	-0,8	0,3	-1,7	-0,8
Industrie agroalimentaire	52,3	-0,6	0,4	-0,4	0,4
Energie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	28,6	-1,0	0,9	-1,2	-0,6
Biens d'équipement	24,9	-0,9	0,1	-2,5	-1,4
Matériels de transport	31,8	-1,3	0,1	-2,5	-1,2
Autres branches industrielles	151,0	-0,8	0,2	-1,9	-1,1
Construction	106,1	1,5	1,9	-2,6	-1,4
Tertiaire marchand	890,9	0,2	0,9	1,2	1,3
Commerce	255,3	0,1	0,6	0,1	0,4
Transports	117,1	1,6	1,2	0,3	0,2
Hébergement - restauration	67,3	2,3	1,8	1,6	1,7
Information - communication	35,9	4,0	4,3	2,8	1,3
Services financiers	56,0	-1,0	0,4	0,3	0,5
Services immobiliers	16,7	-2,0	-0,7	0,4	0,4
Services aux entreprises hors intérim	185,5	2,5	2,4	1,8	1,9
Intérim	71,7	-7,4	-3,3	9,4	8,9
Services aux ménages	85,3	-1,3	-1,0	-1,3	-0,2
Tertiaire non marchand	714,6	-0,5	-0,1	0,3	0,6
Total	2 020,7	-0,1	0,6	0,2	0,6

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires. Pour l'agriculture, les données de la MSA ne sont plus disponibles depuis le 3^e trimestre 2017 ; l'Insee réalise une estimation sur les trimestres suivants, en prolongeant les tendances récentes.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

Chômage

Le taux de chômage et la demande d'emploi diminuent malgré un contexte de baisse des aides à l'emploi

En 2018, le taux de chômage continue de diminuer, même si cette baisse ralentit par rapport aux trois années précédentes. Avec 11,0 %, il atteint au 4^e trimestre son plus bas niveau depuis 10 ans dans la région. Fin 2018, 594 750 personnes sont inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B et C, soit une baisse de 0,7 % sur un an. La demande d'emploi des plus de 50 ans continue de progresser tandis qu'elle recule chez les moins de 25 ans. Plus de la moitié des demandeurs d'emploi de la région sont inscrits depuis plus d'un an, soit la proportion la plus élevée observée au niveau national. Le nombre d'entrées en emplois aidés diminue sensiblement en 2018, bien que le recours aux dispositifs d'insertion par l'activité économique et d'alternance s'accroisse.

Auteurs : Joël Bousquié, Directrice Hauts-de-France, Géraldine Caron, Insee Hauts-de-France

La baisse du chômage se poursuit

En moyenne au 4^e trimestre 2018, le taux de chômage s'élève à 11,0 % dans les Hauts-de-France, son plus bas niveau depuis dix ans (*figure 1*), contre 8,8 % pour l'ensemble du territoire français.

Sur l'année, comme en France, la baisse du taux de chômage est restée modeste dans la région, avec -0,1 point après -1,1 point en 2017 et -0,2 point en 2015 et en 2016. En effet, les embellies sur le marché du travail régional au 2^e, puis au 4^e trimestre 2018 (-0,3 point chacun), ne compensent que légèrement la dégradation observée en début d'année (+0,5 point).

Un recul du taux de chômage plus marqué dans l'Aisne et l'Oise

La plupart de ses départements suivent ainsi la tendance nationale (*figure 2*). Excepté un taux de chômage stable dans la Somme, l'amélioration est modérée dans le Nord (-0,1 point), le Pas-de-Calais (-0,2 point), l'Aisne et l'Oise (-0,3 point). Ces derniers demeurent respectivement les départements le plus touché (12,2 %) et le moins impacté (8,7 %) par le chômage dans la région. Le taux de chômage des Hauts-de-France reste toutefois le plus élevé des régions de France métropolitaine, devant l'Occitanie (10,3 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,2 %).

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi repasse sous la barre des 600 000

Sur un an, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C diminue légèrement (-0,7 %) pour atteindre 594 750 fin 2018 (*figure 3*). Cette baisse est cependant

plus importante qu'au niveau national (-0,2 %) et intervient après une année de hausse notable (+4,1 % en 2017).

Dans la région, les départements de l'Aisne (-2,5 %) et de l'Oise (-1,9 %) contribuent le plus fortement à la baisse du nombre d'inscrits à Pôle emploi. Dans la Somme et le Pas-de-Calais, l'évolution est proche de la moyenne régionale (respectivement -0,6 % et -0,5 %). Dans le Nord, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi est la plus modérée (-0,1 %).

Alors que le nombre de demandeurs d'emploi diminue chez les hommes (-2,0 %), il continue d'augmenter chez les femmes (+0,7 %), à l'instar du mouvement observé au niveau national (respectivement -1,2 % et +0,7 %).

Des demandeurs d'emplois de longue durée toujours plus nombreux

Néanmoins, le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans continue d'augmenter, mais à un rythme nettement moindre que celui des années précédentes (+2,4 % contre +5,3 % en 2017 et +4,0 % en 2016). Cette augmentation, analogue à celle observée en France (+2,6 %), est généralisée à tous les départements.

Parallèlement à la tendance nationale, les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an sont de plus en plus nombreux dans la région : 303 350 au 4^e trimestre 2018, soit +6,3 % en un an. La part de ces demandeurs d'emploi, dits de longue durée, continue d'augmenter depuis mi-2017 et s'élève désormais à 51,0 % des demandeurs d'emploi, soit 3,3 points de plus qu'au niveau national. C'est aussi la part la plus élevée de France métropolitaine.

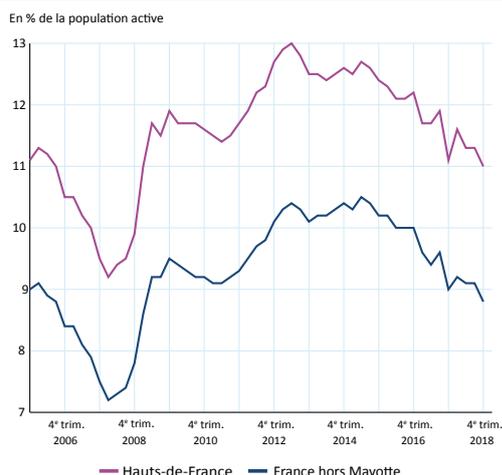
La demande d'emploi des moins de 25 ans diminue plus fortement que l'an dernier (-2,5 % contre -0,3 % en 2017) comme au niveau national (-1,8 % après -0,8 % en 2017). C'est également le cas dans l'Aisne, l'Oise et le Pas-de-Calais. Après un regain en 2017, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi est également en recul de façon légère dans le Nord et plus soutenue dans la Somme.

Forte baisse des aides à l'emploi

Le nombre d'entrées dans les dispositifs d'aides à l'emploi s'est sensiblement réduit en 2018 (-15,1 %), plus fortement qu'en France métropolitaine (-9,6 %) (*figure 4*). D'un côté, le recours global aux contrats aidés a fortement diminué (-25,6 %), la hausse de contrats conclus en IAE (+4,7 %) ne compensant pas le recul des autres dispositifs (-98,3 % pour les emplois d'avenir, -45,7 % pour les parcours emploi compétences PEC, -81,7 % pour les CUI-CIE). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, il n'est plus possible de signer d'emploi d'avenir, l'enveloppe autorisée de PEC est amoindrie et les CUI-CIE sont restreints aux DOM ou exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens. Dans la région, seuls le Nord et la Somme financent des CUI-CIE. De l'autre côté, l'alternance a le vent en poupe (+3,2 %), portée par la progression des contrats de professionnalisation (+8,1 % en région et +12,6 % en France).

Le nombre de jeunes suivis par les missions locales dans le cadre d'une entrée en PACEA diminue en Hauts-de-France (-12,0 %) alors qu'il progresse en France (+5,9 %). En revanche, les effectifs entrés en Garantie Jeune en 2018 sont en hausse (+9,7 %) comme au niveau national (+12,7 %). ■

1 Évolution trimestrielle du taux de chômage



Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

2 Taux de chômage

Période	en % de la population active					Évolution 2018 T4 / 2017 T4 (en points de %)
	2017T4	2018T1	2018T2	2018T3	2018T4 (p)	
Aisne	12,5	12,8	12,5	12,5	12,2	-0,3
Nord	11,7	12,3	12,0	12,0	11,6	-0,1
Oise	9,0	9,3	9,1	9,0	8,7	-0,3
Pas-de-Calais	11,0	11,4	11,1	11,1	10,8	-0,2
Somme	10,7	10,8	10,6	10,8	10,7	0,0
Hauts-de-France	11,1	11,6	11,3	11,3	11,0	-0,1
France hors Mayotte	9,0	9,2	9,1	9,1	8,8	-0,2

p : données provisoires.

Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

3 Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2018		Évolution 2018/2017 ¹			
	Catégories A, B, C	Catégories A	Catégories A, B, C (en % de l'ensemble)	Catégories A (en % de l'ensemble)	Catégories A, B, C (en %)	Catégories A (en %)
Hommes	296 380	197 340	49,8	52,5	-2,0	-2,7
Femmes	298 370	178 890	50,2	47,5	0,7	-0,8
Moins de 25 ans	92 920	59 370	15,6	15,8	-2,5	-2,5
25 à 49 ans	364 800	224 420	61,3	59,6	-1,3	-2,3
50 ans ou plus	137 030	92 430	23,0	24,6	2,4	-0,2
Inscrits depuis un an ou plus	303 350	nd	51,0	nd	6,3	nd
Hauts-de-France	594 750	376 230	100,0	100,0	-0,7	-1,8
France entière	5 916 700	3 674 400	100,0	100,0	-0,2	-1,4

nd : données non disponibles.

¹ : évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2017 et le quatrième trimestre 2018.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Sources : Pôle emploi-Dares, STMT.

4 Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes

	2017	2018	Évolution 2018/2017 (en %)
Aides à l'emploi	113 873	96 680	-15,1
Contrats aidés	72 337	53 806	-25,6
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	25 693	13 952	-45,7
Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	4 112	753	-81,7
Emploi d'avenir	5 270	91	-98,3
Insertion par l'activité économique (IAE)	37 262	39 010	4,7
Contrats en alternance	41 536	42 874	3,2
Apprentissage	24 608	24 568	-0,2
Contrat de professionnalisation	16 928	18 306	8,1
Accompagnement des jeunes	41 552	36 563	-12,0
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	41 552	36 563	-12,0
dont garantie jeunes	13 395	14 692	9,7

Note : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Champ : région.

Sources : ASP ; I-Milo ; chambres consulaires ; Dares.

Démographie des entreprises

Les créations d'entreprises en 2018 : un dynamisme, porté par le régime des micro-entrepreneurs

En 2018, près de 39 600 entreprises ont été créées dans les Hauts-de-France, soit 14,3 % de plus en un an. Cette hausse, plus importante qu'en 2017, reste cependant un peu plus faible qu'au niveau national (+ 16,9 %). Portée par les micro-entreprises (+ 25,9 %) dont le régime a évolué depuis le 1^{er} janvier 2018, l'augmentation concerne tous les départements et profite à tous les secteurs. Les défaillances d'entreprises, quant à elles, sont en hausse de 3 % par rapport à 2017 alors qu'elles baissent au niveau national (- 0,9 %).

Auteurs : Anya Bouamama, David Ferrere, Insee Hauts-de-France

Boom du régime des micro-entrepreneurs

En 2018, un peu moins de 39 600 entreprises (*figure 1*) ont été créées dans les Hauts-de-France, soit 14,3 % de plus qu'en 2017. Cette croissance reste légèrement en deçà du niveau national (+ 16,9 %). Cette forte hausse, comparée à l'année précédente (+ 5,2 %), est portée par l'essor des immatriculations sous le régime des micro-entrepreneurs : + 25,9 % par rapport à 2017. Elle s'explique principalement par les évolutions législatives apportées sur ce régime fiscal depuis le 1^{er} janvier 2018, avec notamment le doublement des seuils de chiffre d'affaires. Cette tendance s'observe également au niveau national (+ 27,5 %) et dans l'ensemble des départements de la région. Les créations de micro-entreprises représentent 43,2 % des créations régionales.

Les créations d'entreprises individuelles augmentent de + 17,8 % par rapport à 2017 (contre + 20,0 % au niveau national). Elles représentent 29,6 % des créations régionales.

À l'inverse, les créations d'entreprises sous forme de sociétés sont en baisse sur un an (- 2,9 %), contrairement à la tendance nationale (+ 1,6 %). Elles représentent toutefois 27,2 % des créations régionales.

Des augmentations dans tous les départements, en particulier dans la Somme

La hausse des créations d'entreprises profite à tous les départements, en particulier à la Somme (+ 37,6 %) (*figure 2*), et dans une moindre mesure, au Nord (+ 15,3 %) et l'Oise (+ 12,0 %).

Les créations sous le régime du micro-entrepreneur augmentent de manière similaire dans tous les départements, sauf dans la Somme où la hausse est plus prononcée (+ 56 %).

Les créations d'entreprises individuelles s'inscrivent dans la même tendance. À l'exception de l'Aisne (- 4,4 %), leur nombre progresse dans tous les départements, notamment dans la Somme (+ 44,7 %).

À l'inverse, les créations de sociétés n'augmentent que dans la Somme (+ 6,1 %) et le Nord (+ 0,6 %).

Des hausses qui profitent à l'ensemble des secteurs d'activité

Dans les Hauts-de-France, la répartition des créations d'entreprises par secteur d'activité suit de près la tendance nationale.

Comme en 2017, les services regroupent plus de la moitié des créations d'entreprises : 52,3 % (55,5 % au niveau national). Le commerce, transport et hébergement représente à lui seul une création sur trois (*figure 3*).

En 2018, tous les secteurs ont connu une hausse notamment celui du commerce (+ 18,3 % contre + 23,3 % au niveau national). Dans ce secteur, le volume de créations d'entreprises a presque doublé en un an dans la Somme. Comme au niveau national, la construction connaît la hausse la plus modérée (+ 8,0 %). Ce secteur recule même dans l'Oise et le Pas-de-Calais (respectivement - 0,9 % et - 2,7 %).

Des défaillances en augmentation, notamment dans la construction

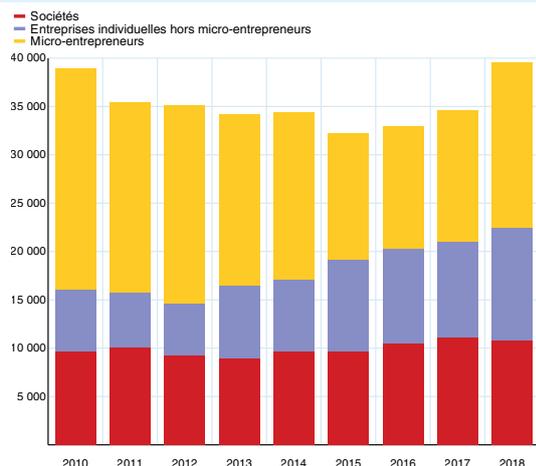
En 2018, le nombre de défaillances d'entreprises s'élève à un peu moins de 4 300 dans la région, soit une hausse de 3,0 % par rapport à l'année précédente (*figure 4*), alors qu'il baisse au niveau national (- 1,2 %).

Cette hausse s'observe dans tous les départements hormis l'Oise (- 11,1 %). C'est dans la Somme (+ 15,3 %) et le Pas-de-Calais (+ 9,6 %) que le nombre de défaillances augmente le plus.

Malgré une baisse par rapport à 2017 (- 2,9 %), le secteur le plus touché est celui du commerce, transport, hébergement et restauration avec un peu moins de 1 800 défaillances.

Les défaillances progressent essentiellement dans la construction (+ 18,4 %), et plus modérément dans les services aux entreprises (+ 6,8 %) et l'agriculture (+ 3,6 %). ■

1 Créations d'entreprises dans la région Hauts-de-France



Note : nombre de créations brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirène).

2 Créations d'entreprises par département

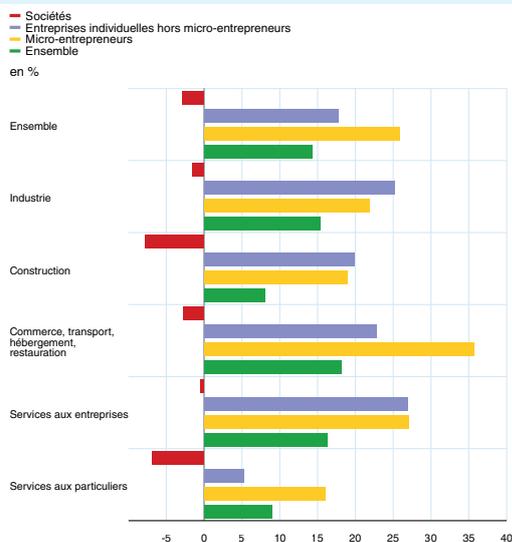
	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro-entrepreneurs	Ensemble	
	Évolution 2018/2017 (en %)	Évolution 2018/2017 (en %)	Évolution 2018/2017 (en %)	Créations en 2018 (en nombre)	Évolution 2018/2017 (en %)
Aisne	-7,8	-4,4	23,3	2 659	3,7
Nord	0,6	21,6	22,8	20 023	15,3
Oise	-7,9	20,8	24,2	5 854	12,0
Pas-de-Calais	-9,3	7,7	25,7	7 377	8,5
Somme	6,1	44,7	56,0	3 665	37,6
Hauts-de-France	-2,9	17,8	25,9	39 578	14,3
France entière	1,6	20,0	27,5	691 283	16,9

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirène).

3 Évolution annuelle du nombre de créations d'entreprises entre 2017 et 2018 dans la région Hauts-de-France

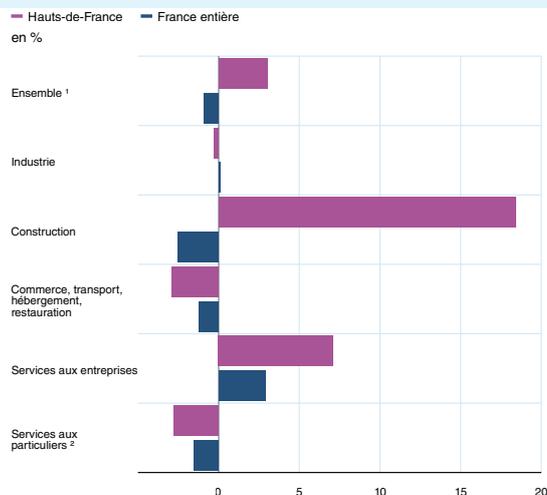


Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirène).

4 Évolution annuelle des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité entre 2017 et 2018 dans la région Hauts-de-France



¹ : y compris agriculture.

² : hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirène).

Agriculture

Des filières pénalisées par la météo mais certaines productions bien valorisées

Les cours des céréales d'hiver s'envolent durant l'été mais le niveau de production est en baisse. Les betteraves industrielles sont petites mais riches en sucre ce qui compense partiellement la perte de production. Les pommes de terre destinées à l'industrie féculière souffrent particulièrement de la sécheresse estivale. La production de lait augmente légèrement mais le manque de fourrage amène certains éleveurs à envoyer à la réforme une partie de leur troupeau laitier. Avec un prix des matières premières céréalières comme pétrolières élevé, les coûts de production augmentent. Toutefois, cette hausse est compensée par l'augmentation du prix des produits agricoles.

Auteur : Sandra Delaby, Draaf, Hauts-de-France

Bilan mitigé en céréales d'hiver

La floraison des céréales d'hiver est perturbée par la fraîcheur et les pluies abondantes du printemps. La moisson est précoce, les orges sont ainsi récoltées dès juin. Les productions de blé tendre et d'orge d'hiver baissent respectivement de 4 % et 17 %. Les récoltes sont ainsi décevantes en quantité puisque les rendements ne s'élèvent qu'à 84 q/ha en blé tendre d'hiver et à 76 q/ha en orge d'hiver. De plus, les surfaces implantées en blé tendre et en orge d'hiver diminuent respectivement de 7 000 et de 4 000 hectares. Toutefois, la qualité des blés est satisfaisante et le contexte de sécheresse qui sévit en Europe du Nord est favorable au redressement des cours. Le blé français est ainsi mieux valorisé ; la cotation du blé tendre rendu Rouen passe de 165 € la tonne en juin à 208 € en août. L'indice des prix des céréales à la production connaît une tendance haussière sans toutefois atteindre les niveaux connus avant 2015 (figure 1).

Des difficultés pour les planteurs de betteraves

Les conditions météorologiques nuisent au développement des betteraves industrielles. La pression sanitaire est élevée et les récoltes sont hétérogènes en fonction de la nature du sol et de la date d'arrachage. La production baisse de 10 % par rapport à l'an passé et les cours du sucre blanc avoisinent les 300 € la tonne alors qu'ils dépassaient les 500 € début 2017. Compte tenu de l'importance des excédents sucriers, la filière doit se réorganiser.

Rendements et qualités hétérogènes en pommes de terre

Avec le surplus d'offre de la campagne précédente, les cours de la pomme de terre sont bas en début d'année. La sécheresse de l'été limite le développement des tubercules et provoque une sénescence¹ précoce. Les pommes de terre destinées à la féculerie accusent une baisse de rendement de 15 % par rapport à l'an passé. Stimulés par une récolte qui s'annonce hétérogène, les cours bondissent à partir de septembre et se maintiennent par la suite à ce niveau élevé.

Hausse de la collecte de lait

Avec 2,3 milliards de litres de lait livrés, les volumes de lait collectés en 2018 sont en hausse de 1 % par rapport à l'an passé. Les cours du lait restent sensiblement supérieurs à ceux connus en 2016 (figure 2). Le manque de fourrage conduit les éleveurs laitiers à entamer leur stock de foin dès l'été pour nourrir les animaux en pâture. De plus, le prix des aliments se redresse en raison des mauvaises récoltes dans de nombreux pays (figure 3). Dans ce contexte, les marges dégagées par les éleveurs se réduisent.

Abattage soutenu des bovins femelles

Le nombre de bovins abattus augmente de 1,8 % pour s'établir à 266 600 têtes. Cette hausse est portée par l'abattage des femelles : + 3 % de vaches et + 4,5 % de génisses. Le manque de qualité des fourrages, la hausse du prix des aliments et la baisse de rentabilité des ateliers laitiers conduisent les éleveurs à augmenter le volume de vaches laitières envoyées à la réforme. Dans ce contexte,

l'indice des prix des gros bovins à la production se contracte en fin d'année (figure 4). Avec une moyenne annuelle de 98,1, il perd 0,5 point par rapport à l'an passé. *A contrario*, l'indice des prix à la production des veaux de boucherie augmente de 0,7 point avec un indice moyen annuel de 100,6.

Les éleveurs de porcs inquiets

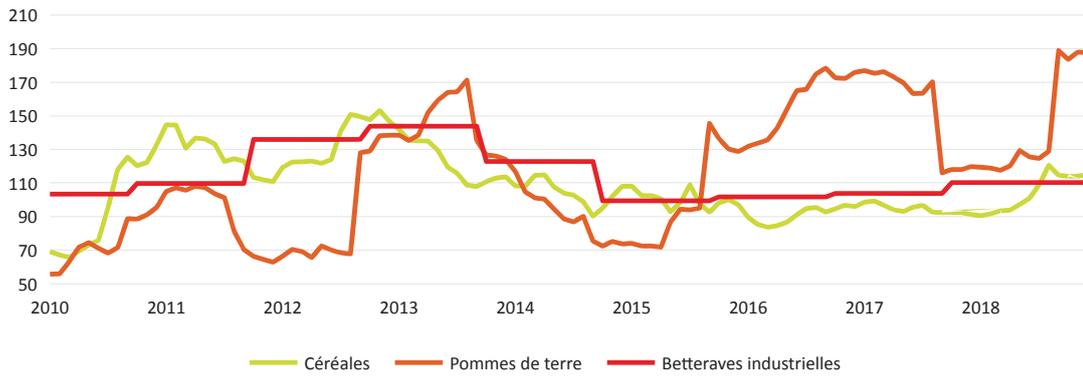
La filière porcine accroît son dynamisme de 4 % dans la région avec 774 600 porcins abattus contre 744 400 en 2017 dont 591 600 porcs charcutiers. Dans un contexte d'offre mondiale soutenue, le cours du porc charcutier est en moyenne de 1,38 €/kg en 2018 contre 1,56 €/kg en 2017, soit une baisse de 10 % (figure 5). La peste porcine à la frontière extérieure de la France et la crainte d'un embargo ajoutent de l'incertitude et désorganisent le marché. Les exportations de porcs vers la Chine reprennent quand même au second semestre.

Les prix des moyens de production augmentent

L'indice des prix d'achat des moyens de production agricoles (IPAMPA) s'inscrit dans une tendance haussière tout au long de l'année notamment au second semestre. Cette croissance s'explique principalement par la flambée du prix de l'énergie et dans une moindre mesure par un coût plus élevé des engrais ou amendements et des aliments pour bétail. La hausse de l'IPAMPA est toutefois compensée par l'augmentation du prix des produits agricoles. Le contexte reste ainsi favorable aux exploitations agricoles. ■

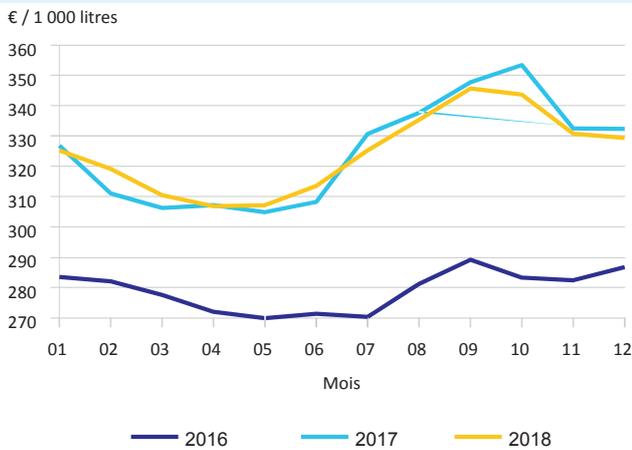
¹ processus de vieillissement biologique.

1 Évolution des indices des prix des produits agricoles à la production (IPPAP bruts base 2015)



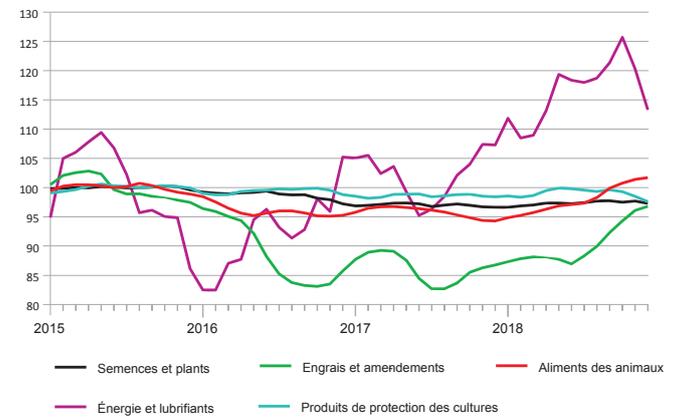
Sources : Insee, Agreste.

2 Évolution du prix moyen standard du lait (en euros pour 1 000 litres)



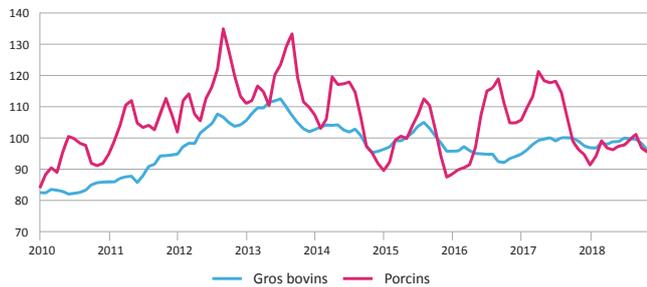
Source : FranceAgriMer, enquête mensuelle laitière.

3 Évolution des indices de prix des biens et services de consommation courante (base 100 en 2015)



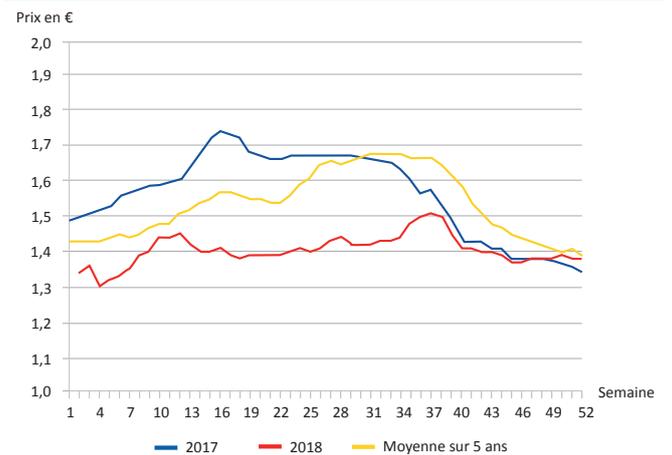
Sources : Insee, Agreste.

4 Évolution des indices des prix des produits agricoles à la production (IPPAP bruts base 2015)



Sources : Insee, Agreste.

5 Cotation du porc charcutier classe E+S bassin Nord-Est



Source : Réseau des nouvelles et des marchés.

Construction

Quelques signes de ralentissement, mais une tendance encore favorable

En 2018 dans les Hauts-de-France, l'emploi dans le secteur de la construction a progressé de 1,5 % sur un an. Le marché de la promotion immobilière est quant à lui orienté à la baisse tant au niveau de l'offre que de la demande. Ce repli est toutefois à relativiser compte tenu du niveau d'activité encore élevé dans ce secteur. Les autorisations de construction de logements évoluent à un rythme supérieur à celui observé au niveau national, tandis que les mises en chantier se contractent sur un an. Dans le secteur non résidentiel, les surfaces de plancher autorisées sont en progression, essentiellement grâce au dynamisme du secteur des entrepôts.

Auteur : Franck Lequesne, Dreal, Hauts-de-France

L'emploi dans le secteur de la construction résiste

Sur un an, la construction a gagné un peu plus de 1 500 emplois, soit une hausse de + 1,5 % par rapport à 2017 (+ 1,9 % en moyenne nationale). Avec 106 100 salariés à la fin 2018, le secteur de la construction représente 5,3 % de l'emploi salarié en Hauts-de-France, contre 5,2 % en 2017.

Un peu plus de 3 800 entreprises dans la construction ont été créées dans la région, soit 7,5 % de plus qu'en 2017. Parmi elles, 21,2 % l'ont été par des micro-entrepreneurs.

Pour la promotion immobilière, une conjoncture orientée à la baisse au niveau de l'offre et de la demande

Au cours de l'année 2018, 5 500 logements neufs ont été vendus dans les Hauts-de-France. Si elles restent soutenues, les ventes ressortent tout de même en baisse de 6,6 % sur un an. Les ventes de maisons individuelles progressent légèrement (+ 1,9 %) (figure 1) compensant la diminution des ventes d'appartements (- 8,0 %) notamment au premier et troisième trimestres de l'année.

Du côté de l'offre, le repli est plus marqué. Ainsi, 5 200 logements neufs ont été mis en vente, soit un volume inférieur de plus de 1 000 unités par rapport à 2017 (- 16,8 %). Les mises en vente sur le marché de maisons individuelles sont toutefois restées stables. À l'inverse, 4 300 appartements neufs ont été mis en vente, soit une baisse de 20 % sur un an. Dans ce contexte, le stock de logements neufs invendus ressort en baisse (- 11,6 %).

En Hauts-de-France, le prix de vente d'une maison individuelle neuve atteint un peu moins de 222 500 euros, soit une baisse de 2,5 % par rapport à l'année 2017 (figure 2). Le prix moyen au mètre carré s'établit à un peu plus de 3 300 euros pour l'achat d'un appartement neuf, soit une baisse de 0,3 % par rapport à 2017 (figure 3).

Les autorisations se maintiennent, mais les mises en chantier sont en repli

En 2018, 28 700 logements ont été autorisés à la construction, soit le même niveau qu'en 2017 (figure 4). Sur l'ensemble du territoire français, le nombre d'autorisations recule de 6,9 %. La bonne tenue de la région est essentiellement le fait de la forte augmentation dans l'Aisne (+ 7,8 %) et le Nord (+ 6,7 %), qui concentre à lui

seul la moitié des autorisations au niveau régional. La baisse est plus ou moins prononcée dans les autres départements.

En 2018, le nombre de mises en chantier en Hauts-de-France atteint 23 700 unités, soit une diminution de 4,9 % sur un an (figure 5). Cette évolution s'observe dans tous les départements, à l'exception de l'Oise qui enregistre une hausse de 27 %. Au niveau national, les mises en chantier diminuent de 4 % par rapport à 2017.

Le secteur des locaux non résidentiels tiré par les entrepôts

Dans un contexte orienté à la baisse en France métropolitaine (- 3,8 % sur un an), les surfaces de plancher autorisées dans le secteur non résidentiel ont augmenté de 1,1 % dans la région (figure 6). En 2018, 3,4 millions de mètres carrés de surface de plancher ont ainsi été autorisés dans les Hauts-de-France, soit près de 9,2 % des surfaces autorisées au niveau national. L'année est marquée par une très forte croissance du secteur de l'entrepôt (+ 25,3 %), en particulier dans les zones d'emploi de Lens-Hénin, d'Arras et d'Amiens. Avec plus d'un million de mètres carrés, ce secteur représente près du tiers des surfaces de plancher autorisées dans la région. ■

Pour en savoir plus

- Les bulletins de la Dreal, les résultats chiffrés et commentés de la construction de logements : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Publications-3519>
- Les bulletins de la Dreal, les résultats chiffrés et commentés de l'ECLN : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Publications-3600>
- Le tableau de bord sur la construction neuve de locaux non résidentiels : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/static/locaux/sitadel-tableau-de-bord-locaux-hauts-de-france.html>

1 Ventes des maisons et des appartements neufs

	Hauts-de-France			France métropolitaine		
	En 2018 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2018/2017 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017/2012 ² (en %)	En 2018 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2018/2017 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017/2012 ² (en %)
Maisons neuves						
Nombre de ventes ¹	864	1,9	-3,0	9 430	-10,1	4,7
Prix moyen par maison	222 462	-2,5	1,5	264 334	0,6	1,0
Appartements neufs						
Nombre de ventes ¹	4 680	-8,0	13,7	118 534	-1,2	9,6
Prix moyen au m ²	3 341	-0,3	1,7	7 084	3,0	0,6

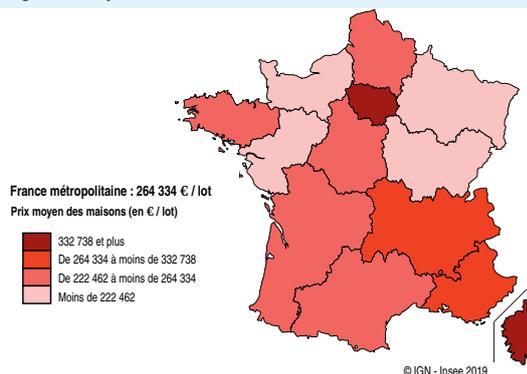
¹ : réservations avec dépôt d'arrhes.

² : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de ventes ou le prix moyen si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

2 Prix régional moyen des maisons neuves en 2018



Champ : France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

4 Logements autorisés par département

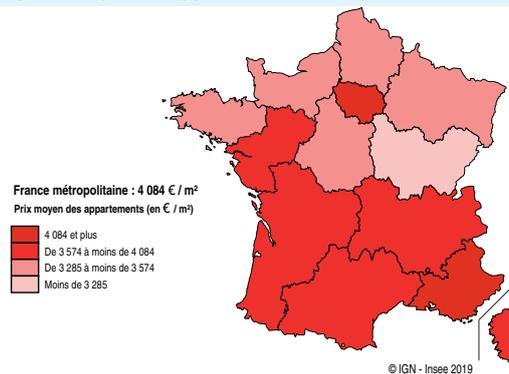
	Logements en 2018	Évolution 2018/2017	Évolution annuelle moyenne 2017/2012 ¹
	(nombre)	(%)	(%)
Aisne	1 300	7,8	-9,6
Nord	15 200	6,7	-0,7
Oise	2 600	-15,4	-5,7
Pas-de-Calais	6 700	-1,1	-1,6
Somme	2 900	-14,3	0,1
Hauts-de-France	28 700	0,0	-1,9
France hors Mayotte	455 600	-6,9	0,3

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 mars 2019.

3 Prix régional moyen des appartements neufs en 2018



Champ : France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

5 Logements commencés par département

	Logements en 2018	Évolution 2018/2017	Évolution annuelle moyenne 2017/2012 ¹
	(nombre)	(%)	(%)
Aisne	1 200	-9,6	-2,0
Nord	11 700	-6,5	0,7
Oise	2 700	27,0	-12,2
Pas-de-Calais	5 600	-7,6	0,5
Somme	2 600	-13,0	-0,8
Hauts-de-France	23 700	-4,9	-1,3
France hors Mayotte	419 000	-4,0	2,6

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 mars 2019.

6 Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

	Hauts-de-France			France entière		
	Surfaces autorisées en 2018	Évolution 2018/2017	Évolution annuelle moyenne 2017/2012 ¹	Évolution 2018/2017	Évolution annuelle moyenne 2017/2012 ¹	
	(en milliers de m ²)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)	
Artisanat	117	30,5	-2,5	11,6	-0,4	
Bureaux	448	13,7	5,8	11,6	-0,3	
Commerce	340	-24,9	3,5	-23,6	-0,1	
Entrepôt	1 089	25,3	0,5	1,5	1,8	
Exploitation agricole ou forestière	518	-14,5	-4,2	-11,8	-2,5	
Hébergement hôtelier	54	-14,8	4,9	-11,8	4,9	
Industrie	356	14,8	1,6	4,7	-2,2	
Service public ou d'intérêt collectif	432	-18,6	0,8	0,2	-3,0	
Ensemble	3 355	1,1	0,5	-3,8	-1,0	

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de locaux, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Note : données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, résultats au 27 mars 2019.

Tourisme

Fréquentation record en 2018

L'année 2018 a été excellente pour les hôtels et les campings de la région. Ces types d'hébergements totalisent un peu plus de 11,6 millions de nuitées vendues. La fréquentation, portée en partie par les résidents étrangers, est en hausse de 2,3 % par rapport à 2017.

Auteur : Julien Marache, Insee Hauts-de-France

Une hôtellerie dynamique

En 2018, l'activité hôtelière dans les Hauts-de-France renoue avec la croissance après un exercice 2017 en léger repli. Le niveau des nuitées ainsi atteint dépasse ceux observés en 2015 et 2016, années déjà exceptionnelles (figure 1). Le volume des nuitées enregistrées (9,15 millions) progresse ainsi de + 1,4 % sur un an contre + 2,4 % en France métropolitaine (figure 2).

Conjugué à une légère baisse de la capacité d'accueil (- 0,9 %), le taux d'occupation dans les hôtels augmente de 1,3 point. Il s'établit à 59,7 % contre 62,5 % au niveau national (figure 3).

La clientèle est également venue plus nombreuse (+ 0,8 % des arrivées) ; la durée de séjour à 1,6 jour reste stable (figure 4).

Phénomène déjà observé en 2017 mais accentué cette année, le nombre de nuitées passées dans les hôtels non-classés est en forte augmentation (+ 61,4 %), au détriment des 1-2 ou 3 étoiles en recul (respectivement - 22,8 % et - 1,4 %). Cette évolution s'explique par la hausse des capacités d'accueil de cette catégorie d'hôtels (+ 57,5 %) en raison de nombreux déclassements. Après une baisse de fréquentation en 2017, les 4-5 étoiles enregistrent cette année une hausse de 1 % des nuitées vendues (figure 5).

2018, année du souvenir

Le dynamisme de l'activité hôtelière s'explique principalement par la hausse de 10,3 % des nuitées des résidents étrangers qui représentent désormais 27,8 % du volume total (+ 2,2 points). En raison des multiples cérémonies de commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, Britanniques et Australiens sont venus nombreux dans la région (respectivement + 12,6 % et + 81,9 % des nuitées). La fréquentation de la clientèle

en provenance des Pays-Bas (+ 12,4 %), d'Allemagne (+ 8,7 %) et de Belgique (+ 3,2 %) croit également, à la différence de celle des résidents français, qui se contracte de 1,7 % (figure 6).

L'affluence de résidents étrangers se retrouve au niveau de tous les départements. Conjugué à une hausse de la clientèle française, l'hôtellerie dans l'Oise affiche la meilleure progression (+ 7,6 % des nuitées). Dans la Somme et le Nord, la fréquentation en provenance de l'étranger a compensé le déclin de la clientèle résidente (+ 2,8 % et + 1,5 % des nuitées totales). Enfin, en raison d'un recul du volume des nuitées des résidents (- 4,4 % et - 3,2 %) les hôtels du Pas-de-Calais et de l'Aisne présentent une fréquentation en baisse (- 1,5 % et - 1,3 %).

Une nouvelle année de hausse pour les campings

Les campings continuent d'avoir le vent en poupe dans la région et établissent un nouveau record de fréquentation avec 2,5 millions de nuitées vendues entre avril et septembre 2018. Après une hausse de 10,3 % en 2017, la croissance atteint ainsi 6,0 % contre 0,8 % en France métropolitaine. Cette hausse prolonge la tendance haussière observée les années précédentes (+ 21,0 % en 4 ans).

Grâce à une météo particulièrement favorable, les campings ont attiré une clientèle plus nombreuse (+ 6,1 % des arrivées). La durée de séjour est, quant à elle, restée identique à celle de 2017 (2,9 jours). Le taux d'occupation augmente de 1,5 point et atteint 30 % (figure 7).

Ces bons résultats sont également le fruit d'une montée en gamme de l'offre qui gagne en confort et services. Soutenue par une augmentation de la capacité d'accueil (+ 3,0 %), le nombre de nuitées passées dans les hébergements de plein-air de

3 ou 4-5 étoiles a progressé de 10,9 % et représente désormais les trois quarts de la fréquentation (84 % en France métropolitaine). À l'inverse, les campings de standing inférieur perdent du terrain (figure 8). L'offre en emplacements équipés s'enrichit (+ 6,5 % pour les emplacements-jours), entraînant une hausse de 10,7 % des nuitées enregistrées sur ce type d'emplacement.

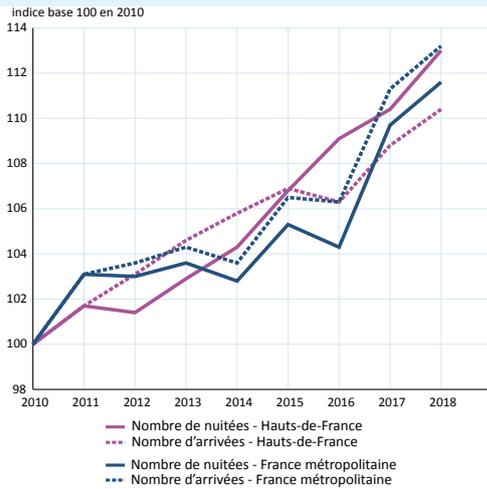
Le camping attire les touristes résidents et non résidents

Lors de la saison 2018, les hébergements de plein-air ont attiré, à la fois plus de résidents français (+ 4,3 % des nuitées) et plus de non-résidents (+ 8,4 %). Ces derniers représentent désormais 42,6 % du volume total des nuitées. Parmi eux, la fréquentation des Britanniques (+ 6,2 %) et des Néerlandais (+ 9,6 %) repart à la hausse après plusieurs années de repli. Celle des Belges (+ 10,3 %) et des Allemands (+ 13,6 %) continue de suivre une courbe ascendante (figure 9).

Si, les résidents français s'orientent davantage vers des emplacements du type mobil-home (+ 14,7 % des nuitées), à l'inverse, les résidents étrangers gardent un attrait pour les emplacements nus où ils peuvent venir avec tente, caravane ou camping-car (+ 11,9 %).

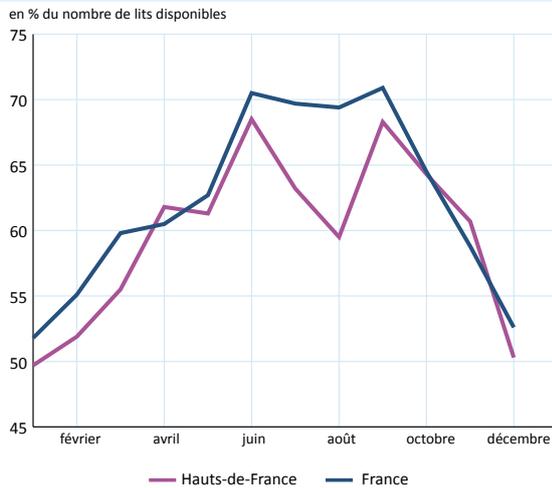
Tous les départements enregistrent une hausse de leur fréquentation hormis le Pas-de-Calais (- 1,1 % des nuitées). L'augmentation de 32,6 % des nuitées dans l'Oise résulte en partie de l'accroissement d'un tiers de l'offre en emplacements équipés (figure 10). ■

1 Évolution des nuitées dans les hôtels et les campings



Notes : données 2018 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

3 Taux d'occupation dans les hôtels en 2018



Note : données 2018 définitives.
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

5 Nombre de nuitées dans les hôtels selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2018		Évolution 2018/2017	
	Hauts-de-France	France entière	Hauts-de-France	France entière
	(en milliers)		(en %)	
1-2 étoiles	2 222	51 073	-22,8	-9,8
3 étoiles	3 354	82 093	-1,4	2,3
4-5 étoiles	1 445	57 464	1,0	6,3
Non classés	2 133	28 839	61,4	23,7
Total	9 154	219 468	1,4	2,4

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

2 Nombre de nuitées dans les hôtels par département

	Nombre de nuitées dans les hôtels			Part de nuitées effectuées en 2018 par une clientèle non résidente
	2018	Évolution 2018/2017	Évolution annuelle moyenne 2017/2012 ¹	
	(en milliers)	(en %)	(en %)	
Aisne	556	-1,3	1,7	26,3
Nord	3 840	1,5	1,5	25,1
Oise	1 231	7,6	-0,6	21,6
Pas-de-Calais	2 591	-1,5	2,8	34,7
Somme	937	2,8	-0,5	28,9
Hauts-de-France	9 154	1,4	1,4	27,8
France entière	219 468	2,4	0,8	37,4

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

4 Fréquentation des hôtels et des campings

	Hauts-de-France		France métropolitaine	
	Hôtels	Campings	Hôtels	Campings
	(en milliers)			
Arrivées	5 817	865	119 760	24 685
- Résidents	4 182	398	80 781	16 326
- Non-résidents	1 635	467	38 979	8 360
Nuitées	9 154	2 500	214 881	125 007
- Résidents	6 608	1 436	133 458	85 271
- Non-résidents	2 546	1 064	81 423	39 736
Durée moyenne du séjour (en jours)	1,6	2,9	1,8	5,1
- Résidents	1,6	3,6	1,7	5,2
- Non-résidents	1,6	2,3	2,1	4,8

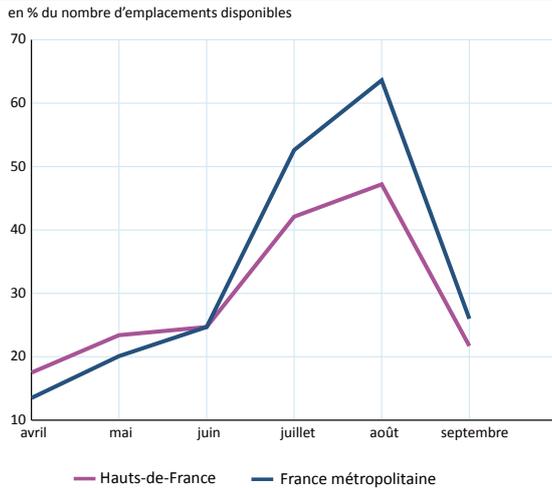
Notes : données 2018 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

6 Nombre de nuitées dans les hôtels par nationalité

	Nombre total de nuitées		Évolution 2018/2017	
	(en milliers)	(en %)	(en %)	(en %)
Nuitées totales	9 154 288		1,4	
Nuitées France	6 608 313		-1,7	
Nuitées étranger	2 545 975		10,3	
dont				
Royaume-Uni	871 619		12,6	
Belgique	499 814		3,2	
Allemagne	224 183		8,7	
Pays-Bas	189 475		12,4	
Italie	80 527		13,6	
Espagne	65 294		0,3	
Chine	36 938		32,4	
Australie	34 562		81,9	

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

7 Taux d'occupation dans les hôtels en 2018



Note : données 2018 définitives.
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

9 Nombre de nuitées dans les campings par nationalité et type d'emplacement

	Nombre total de nuitées		Évolution 2018/2017	
	(en milliers)		(en %)	
Nuitées françaises	1 435,8		4,3	
dont sur emplacements nus	587,3		-7,8	
dont sur emplacements équipés	848,6		14,7	
Nuitées étrangères	1 063,7		8,4	
dont sur emplacements nus	633,6		11,9	
dont sur emplacements équipés	430,2		3,6	
dont Royaume-Uni	436,9		6,2	
dont Pays-Bas	256,5		9,6	
dont Belgique	199,7		10,3	
dont Espagne	6,9		49,2	
dont Suisse	6,4		14,5	

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

8 Nombre de nuitées dans les campings selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2018		Évolution 2018/2017	
	Hauts-de-France	France métropolitaine	Hauts-de-France	France métropolitaine
	(en milliers)		(en %)	
1-2 étoiles	489	14 845	-7,3	-6,5
3-4-5 étoiles	1 944	104 858	10,9	2,4
Non classés	66	5 304	-14,4	-7,0
Total	2 500	125 007	6,0	0,8

Notes : données 2018 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre. De 2010 à 2016 le mois d'avril a été estimé pour toutes les régions (sauf en avril 2016 où les régions Hauts-de-France, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été enquêtées).
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

10 Nombre de nuitées dans les campings par département

	Nombre de nuitées dans les campings			Part de nuitées effectuées en 2018	
	2018	Évolution 2018/2017	Évolution annuelle moyenne 2017/2012 ¹	par une clientèle non résidente	sur emplacements équipés
	(en milliers)			(en %)	
Aisne	423	1,7	2,2	83,0	70,3
Nord	284	7,9	3,2	35,4	42,0
Oise	134	32,4	11,7	33,4	58,3
Pas-de-Calais	655	-1,1	2,4	39,2	34,7
Somme	1 004	9,7	3,3	30,9	55,5
Hauts-de-France	2 500	6,0	3,1	42,6	51,2
France métropolitaine	125 007	0,8	2,1	31,8	53,2

Notes : données 2018 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre. De 2010 à 2016 le mois d'avril a été estimé pour toutes les régions (sauf en avril 2016 où les régions Hauts-de-France, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été enquêtées).

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

Transports

Les indicateurs sont au vert

En 2018, le trafic aérien de passagers augmente de 5,7 % dans les Hauts-de-France, tant à l'aéroport de Lille-Lesquin que de Beauvais-Tillé. Le marché des véhicules neufs reste dynamique pour la cinquième année consécutive, en particulier dans la Somme. Six voitures vendues sur dix sont désormais des voitures à essence. Le trafic routier de marchandises s'intensifie sur le réseau autoroutier régional, porté par le dynamisme des activités logistiques. Le transport fluvial progresse grâce à de fortes hausses du trafic de marchandises agricoles et des conteneurs. Le trafic de passagers Eurostar continue de croître ; le reste du trafic sous la Manche est quasiment stable.

Auteur : François Pinchemel, Dreal Hauts-de-France

Les indicateurs transports progressent de manière lente mais constante en 2018. Cette augmentation dans les transports, aussi bien de passagers que de marchandises, fait de ce secteur d'activité un moteur de croissance pour la région.

Les aéroports de la région tirent leur épingle du jeu

En 2018, 5 871 000 passagers ont utilisé les deux principaux aéroports de la région à savoir ceux de Beauvais (deux tiers du trafic) et de Lesquin (un tiers). En un an, le trafic de passagers augmente de 5,7 % (figure 1), soit une hausse supérieure à celle observée au niveau national (+ 4,8 %). Il progresse de 9,0 % pour l'aéroport de Lesquin et de 3,8 % à Beauvais.

Dans la région, 80 % du trafic repose sur des lignes à bas coûts (low cost). Ces lignes représentent ainsi la quasi-totalité du trafic de Beauvais et la moitié de celui de Lesquin.

Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs progresse

En 2018, 300 000 véhicules ont été immatriculés dans les Hauts-de-France, ce qui représente 10 % du parc de véhicules particuliers de la région. Comme pour le reste de la France, le nombre de véhicules particuliers neufs immatriculés progresse de 3 % par rapport à 2017 (figure 2). Le département de la Somme se démarque par une hausse de 28 % des immatriculations. Six voitures neuves sur dix sont désormais des voitures à essence et quatre sur dix des diesels. Ces proportions étaient inversées il y a 4 ans (figure 3).

Les immatriculations de camionnettes et camions suivent la tendance nationale avec des hausses respectives de 4 % et 10 %.

La reprise du transport routier de marchandises se confirme

Le transport routier de marchandises à l'intérieur des Hauts-de-France, c'est-à-dire dont l'origine et la destination se situent dans la région, progresse de 7,5 % sur un an (figure 4). Malgré une baisse entre 2013 et 2015, il augmente de 30 % sur 5 ans (23 % en moyenne au niveau national).

Par rapport à 2017, les flux augmentent de 5 % en entrée dans la région et de 7,5 % en sortie, contre une progression moyenne de 1 % pour l'ensemble des régions. Le niveau des entrées de marchandises atteint à nouveau celui de 2014 et celui des sorties s'en approche.

Ces hausses reflètent le dynamisme du secteur logistique de la région, que ce soit pour la vente par correspondance historique ou pour les grands acteurs de la vente en ligne.

Une hausse du transport fluvial de marchandises portée par l'agriculture

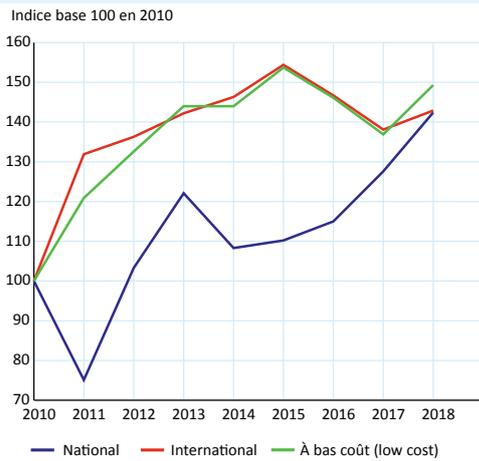
Le transport fluvial de marchandises progresse de 5 % et dépasse les 9 millions de tonnes. Les évolutions par rapport à 2017 sont contrastées suivant le type de marchandises. Les transports des produits agricoles et des engrais augmentent ainsi respectivement de 19 % et 16 % ; celui du charbon diminue (- 27 %) au profit des produits pétroliers (+ 17 %). La métallurgie, la construction et la chimie

ont moins utilisé le transport fluvial qu'en 2017. Par contre, le transport de conteneurs se porte bien avec une hausse de 15 %.

Le trafic de passagers Eurotunnel en hausse

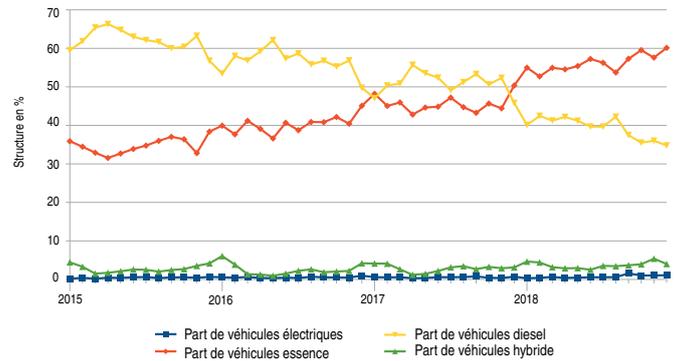
Le trafic de passagers Eurostar est en hausse de 6,5 %. Il atteint 10,6 millions par les navettes (voitures et autocars) et près de 11 millions en trains à grande vitesse. Toutefois, ces niveaux n'atteignent pas ceux observés au début de la décennie. Le nombre de camions, voitures et autocars des navettes dans le tunnel sous la Manche est quasiment stable par rapport à 2017 (respectivement 1,6 millions, 2,6 millions et 51 300). ■

1 Évolution du nombre de passagers des aéroports dans la région Hauts-de-France



Source : Union des aéroports français.

3 Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Hauts-de-France



Source : DES, Dreal Hauts-de-France, Répertoire statistique des véhicules routiers.

2 Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers ¹		Véhicules industriels à moteur ²		Ensemble immatriculations ³	
	2018 (nombre)	Évolution 2018/2017 (%)	2018 (nombre)	Évolution 2018/2017 (%)	2018 (nombre)	Évolution 2018/2017 (%)	2018 (nombre)	Évolution 2018/2017 (%)
Aisne	23 274	1,0	4 852	21,8	1 424	225,9	29 557	7,6
Nord	77 567	5,6	14 818	3,6	1 649	9,1	94 104	5,2
Oise	130 687	-3,8	14 646	-7,2	2 415	-20,9	147 799	-4,5
Pas-de-Calais	42 818	6,4	6 763	8,2	1 489	11,4	51 183	6,9
Somme	34 283	28,1	6 516	15,5	426	11,2	41 271	25,7
Hauts-de-France	308 629	3,1	47 595	3,5	7 403	10,1	363 914	3,3
France entière	2 203 740	2,9	469 775	4,6	56 837	8,6	2 736 815	3,3

Note : données brutes.

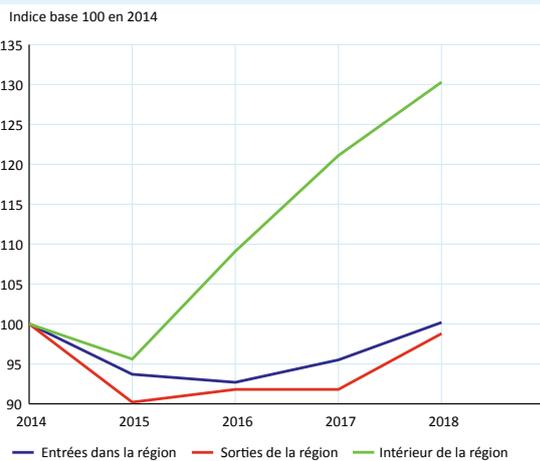
¹ : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

² : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

³ : y compris immatriculations de transports en commun.

Source : SDES, SIDIV.

4 Évolution du transport routier de marchandises dans la région Hauts-de-France



p : données provisoires.

Champ : hors transport international.

Source : SDES, Enquête Transport routier de marchandises.

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. La durée de formation en CFA ou en

établissement de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit être au minimum de 400 heures par an en moyenne.

La durée du contrat varie de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire et, depuis le 1^{er} janvier 2019, les jeunes de 26 à 29 ans révolus. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic.

Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment.

L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise. Pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Cette aide est égale à 4 125 euros la première année du contrat, 2 000 euros la 2^e année et 1 200 euros la 3^e année.

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi », a été mis en œuvre en 2005. Il s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion

professionnelle. Il avait pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat était conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée était d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans pouvaient bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne percevaient ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Ce dispositif a été supprimé au 1^{er} janvier 2017 pour faire place au PACEA.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires de la prime d'activité, de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une action de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois, respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Avant le 1^{er} janvier 2019, un contrat conclu avec un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ou entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs, ouvrait droit pour l'employeur à une exonération des cotisations patronales sécurité sociale et d'allocations familiales, sur la fraction de rémunération ne dépassant pas le Smic.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

1) le CUI – Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales. Depuis 2018, il est autorisé uniquement dans les départements d'outre-mer (DOM) ou pour les contrats exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM).

2) le CUI – Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétences (PEC).

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;

2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;

3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;

4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (*voir cette dernière définition*). Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Emploi d'avenir / EAV

L'emploi d'avenir (EAV) est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. À partir de 2018, seules les reconductions d'anciens emplois d'avenir sont autorisées.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte. Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM).

L'échantillon final est de 14 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Estimations d'emploi localisé

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acos) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév. 2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév. 2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France métropolitaine.

Immatriculations de voitures particulières neuves

L'Insee publie mensuellement le nombre des immatriculations des voitures particulières neuves (hors utilitaires et transit temporaire) permettant ainsi de suivre l'évolution du marché automobile

français. Le chiffre brut, communiqué par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) est corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (CJO-CVS).

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Micro-entrepreneur

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié

des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Nomenclature d'activités française / NAF rév.2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la

nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2. Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

–A 10 : niveau international, regroupement de sections ;

–A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

–A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

–A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;

–A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;

–A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

–A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir

ponctuellement la démarche d'insertion de jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel de revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1^{er} avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Ceux-ci sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre de CUI-CAE dans le secteur non marchand, et dans le cadre de CUI-CIE dans les DOM ou par les conseils départementaux sous certaines conditions (voir définition du CUI-CIE).

L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et

de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme... Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Insee Conjoncture

Hauts-de-France

Bilan économique 2018 Une année globalement positive malgré quelques déceptions

En 2018, la croissance économique en France se poursuit à un rythme modéré (+ 1,7 %). Les Hauts-de-France s'inscrivent dans la tendance nationale même si certains indicateurs économiques, à commencer par l'emploi salarié, marquent légèrement le pas. Ainsi, le taux de chômage atteint son plus bas niveau depuis 10 ans et les créations d'entreprises restent dynamiques, portées par le régime de la micro-entreprise.

Conjoncture n° 18
juin 2019

ISSN : 2495-1072
ISSN en ligne : 2492-4377

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Coordinateur :
Delphine Léglise

© Insee 2019